

Le Stade Chaban-Delmas ouvre ses guichets au Chèque-Vacances !

Au rendez-vous des loisirs sportifs, le Chèque-Vacances va dorénavant permettre aux supporters bordelais de vivre en direct les matchs de leur équipe favorite.

Les Chèques-Vacances sont désormais acceptés pour le paiement des places de matchs aux caisses des Girondins de Bordeaux !



Les Chèques-Vacances peuvent être utilisés sans limite de nombre mais dans la limite de leur validité. Ils sont acceptés aux guichets du Stade Chaban-Delmas et à la boutique « L'Esprit Girondins » du Château du Haillan.

Pour tout renseignement sur les points de vente concernés :

- Le Service Billetterie du Club au 0 892 68 34 33 (0,34€/mn)
- Le site des Girondins, sur <http://www.girondins.com/billetterie-payez-en-cheques-vacances.html-0> , ou sur <http://www.girondinsbilletterie.com/tarifs.html>

Le Chèque-Vacances, un accès aux loisirs pour tous

Destiné aux salariés du secteur public et privé (entreprises disposant de comités d'entreprise et entreprise de moins de 50 salariés) le Chèque-Vacances permet à plus de 3,4 millions de salariés (8 millions de bénéficiaires avec leur famille) non seulement de partir en vacances, mais aussi d'avoir accès à moindre coût à des activités culturelles, sportives et de loisirs toute l'année.



Le Chèque-Vacances se présente sous forme de coupures de 10 et 20 €, valables 2 ans au-delà de l'année d'émission. Il permet de régler tout au long de l'année de nombreuses prestations liées au tourisme (hébergement, transports, restauration) et aussi aux loisirs (loisirs sportifs et culturels).

170 000 professionnels du tourisme et des loisirs en France acceptent le Chèque-Vacances en paiement des différentes prestations de services liées au tourisme et aux loisirs : hébergement, restauration, séjours et transports, culture et découverte, loisirs et détente.

Du côté du sport, plus de 30 000 clubs et associations sportives sont conventionnés par l'ANCV sur l'ensemble du territoire

Pour bénéficier du Chèque-Vacances, demandez-le à votre comité d'entreprise ou auprès de votre employeur (pour les entreprises de moins de 50 salariés).

Chiffres 2010 : 3,4 millions de bénéficiaires, soit 8 millions avec leur famille / Volume d'émission : 1,3 milliards d'euros (+ 4,2 %) / Accepté par 170 000 professionnels du tourisme et des loisirs.

A propos de l'ANCV

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances est un établissement public fondé en 1982 et placé sous la tutelle du ministre de l'Economie, de l'industrie et de l'emploi et du secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services et de la consommation. Elle a pour mission sociale le développement de l'accès aux vacances pour tous. Elle s'appuie sur deux piliers : le Chèque-Vacances destiné aux salariés du secteur public et privé (3,4 millions de bénéficiaires) et des programmes d'action sociale au profit des publics en difficulté : familles notamment monoparentales, jeunes adultes, personnes en situation de handicap, personnes âgées (175 000 personnes sont parties en vacances en 2010). L'ANCV ne reçoit aucune dotation de l'Etat.

Contacts Presse :

Joëlle Muzeau - T : 01 34 29 53 53 - jmuzeau@ancv.fr - www.ancv.com - <http://client-pe.ancv.com/>
Chloé Labriet - Bureau de presse de l'ANCV - LD - T : 01 45 49 32 93 - chloe.labriet@meanings.fr